

Coopération politique:

C'est dans le domaine de la coopération politique que l'ANASE a connu le plus de succès. Les réunions périodiques des ministres des Affaires étrangères, des ministres de l'Économie et d'autres représentants des milieux politiques et gouvernementaux ont été institutionnalisées. La coordination de l'ANASE s'étend maintenant aux activités entreprises dans diverses instances internationales comme l'ONU et le Mouvement des non-alignés, ainsi qu'à celles des missions des pays membres de l'ANASE dans les capitales étrangères.

Une action concertée aux Nations Unies sur des questions comme le Cambodge a entraîné des consultations et même une action commune sur toute une gamme de questions intéressant directement et indirectement les membres de l'Association. Par exemple, les membres de l'ANASE ont collaboré pour coordonner leur réponse aux questions touchant le droit de la mer; ils ont adopté des positions communes sur diverses questions touchant les produits de base, et ils ont collaboré efficacement au sein du GATT ainsi que pendant les délibérations préparatoires aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Ils présentent également un point de vue commun aux Sommets économiques depuis 1984.

Coopération économique:

Si les membres de l'ANASE ont fait de grands progrès au plan de la coopération politique touchant les questions bilatérales et régionales, les questions internationales de politique et de sécurité ainsi que les grandes questions économiques, leur coopération au plan commercial a été relativement modeste. Les progrès à ce chapitre ont été lents puisque les économies de l'ANASE ne sont pas complémentaires et que ses membres sont, à bien des égards, des concurrents dans les secteurs des ressources naturelles, de l'agriculture et des pêches.

Le troisième Sommet de l'ANASE a pris plusieurs mesures pour galvaniser la coopération économique entre les membres, en mettant une insistance toute particulière sur les trois grands types d'arrangements déjà en place: les accords de commerce préférentiel de l'ANASE; les coentreprises industrielles de l'ANASE; et les accords de complémentarité industrielle de l'ANASE.